



PROTOCOLE SANITAIRE ET PRINCIPES GENERAUX – USC BADMINTON SAISON 2020 - 2021



Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction du contexte sanitaire et des directives gouvernementales.



PRINCIPES GENERAUX DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE (ARDENTE – AMANDIERS – ALOUETTES)

Port du masque : Il est obligatoire pour les personnes de onze ans ou plus pour tout déplacement dans l'enceinte des équipements sportifs et stades sauf pour la pratique sportive.

Accès aux équipements sportifs : Un plan d'accès et de circulation, propre à chaque équipement, est mis en place afin de limiter au maximum les croisements des différents groupes aux accès. Des affiches d'information sont mises en place dans les équipements sportifs en ce sens.

L'accès aux équipements couverts est strictement réservé aux utilisateurs. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à rester dans l'enceinte des équipements couverts. Pour les stades, les accompagnateurs sont tolérés dans les espaces extérieurs uniquement sous réserve de respecter le port du masque et la distanciation physique.

Distanciation physique : En dehors de la pratique sportive, elle doit être scrupuleusement respectée et ne doit pas donner lieu à des rassemblements inutiles. Les déplacements au sein des équipements ainsi que les croisements doivent être limités au maximum.

Utilisation des vestiaires (douches comprises) : Le port du masque et la distanciation physique doivent être respectés à tout moment dans les vestiaires. Les effets personnels sont soigneusement rangés dans un sac et stockés dans la salle de pratique.

Capacité : Il n'y a plus de limitation du nombre de personnes par équipement et donc plus de système de réservation.



PRINCIPES GENERAUX DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE (ARDENTE – AMANDIERS – ALOUETTES)

Tenue d'un registre des présences : Pour chaque cours, la section tiendra une liste des personnes présentes afin de pouvoir assurer une traçabilité des « cas contacts » en cas de contamination. Ce registre est susceptible d'être demandé par les autorités administratives (ARS).

Le week-end en jeu libre, une feuille sera mise à disposition et tous les joueurs devront procéder à un émargement en arrivant.

Hygiène personnelle : Désinfection des mains avant et après chaque utilisation d'un gymnase ou d'un matériel partagé soit en se lavant les mains ou en utilisant du gel hydro alcoolique (à votre charge).

La pratique : Toutes les pratiques (simple, double et mixte) sont autorisées et il est désormais possible de changer d'adversaires et de terrains entre deux matchs.

Le matériel : Chaque joueur vient avec son matériel de préférence : raquette, serviette et gel hydro-alcoolique. Des volants différenciés seront fournis par le club à chaque joueur.

Le club pourra mettre à disposition des raquettes mais une désinfection des mains avant la remise du matériel sera obligatoire.

Sanitaires : Utilisation au strict minimum + nettoyage de mains.

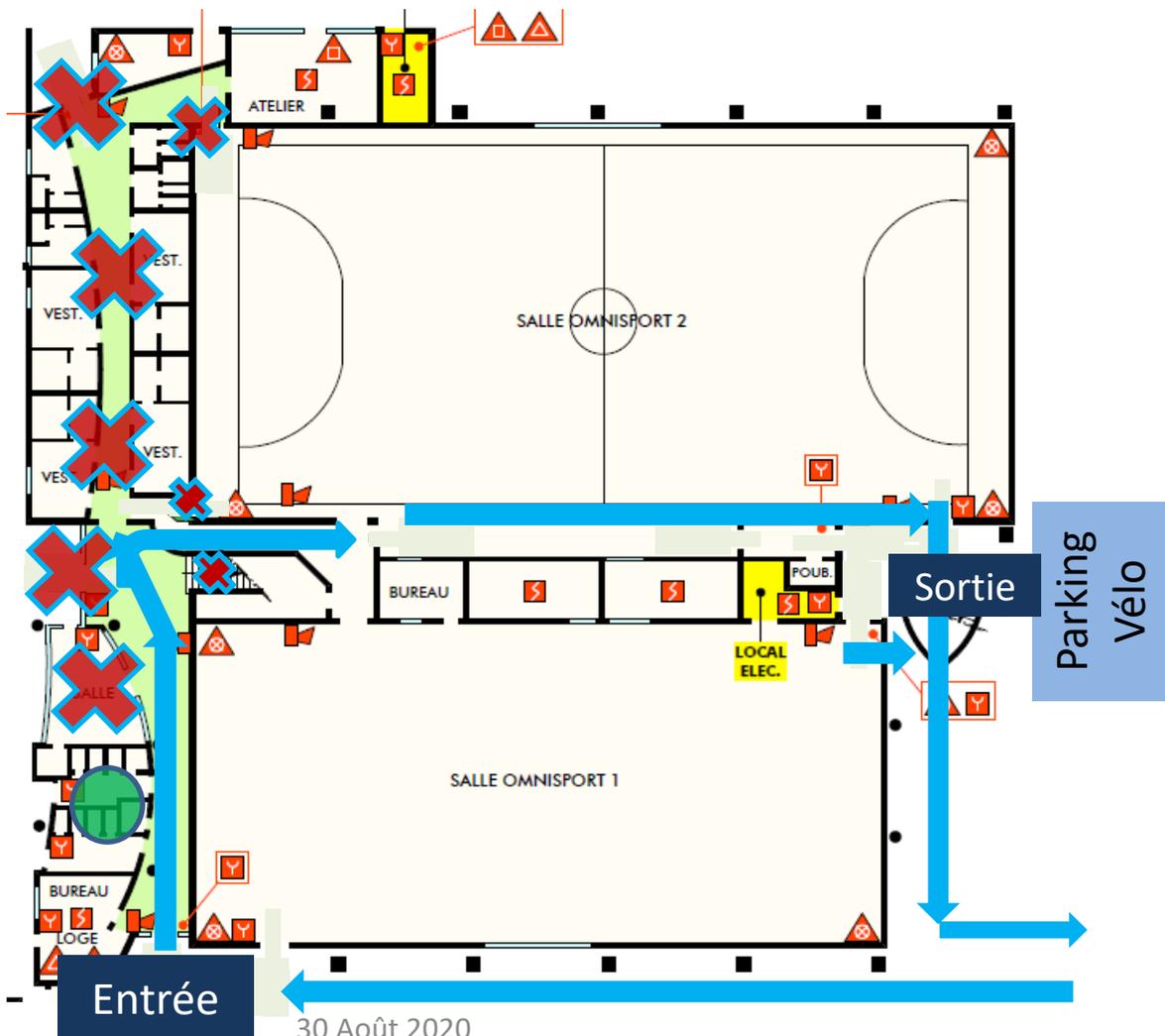
Hydratation : Les bouteilles de boisson individuelles sont préconisées. A l'issue des cours, ne pas laisser de bouteilles ou masques dans les salles.



PLAN DE CIRCULATION AUX AMANDIERS

Vestiaires : Pas de vestiaires pour les utilisateurs des salles omnisports (sauf lors des matchs).

Sanitaires : Utilisation au strict minimum en faisant le tour du complexe (sauf en cas de pluie).



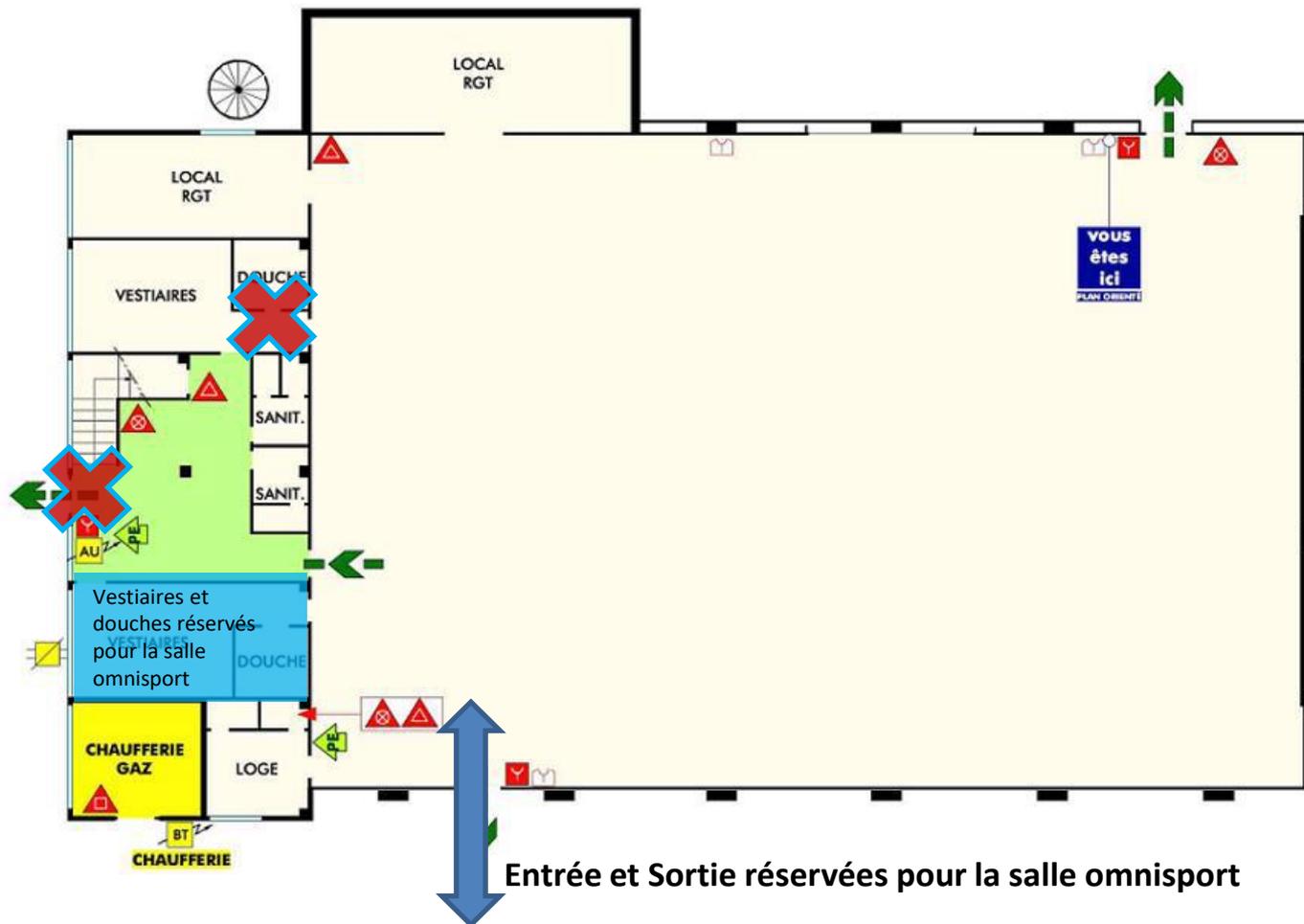


PLAN DE CIRCULATION A L'ARDENTE

Sanitaires : Utilisation au strict minimum.

Les adhérents doivent venir avec une bouteille personnel.

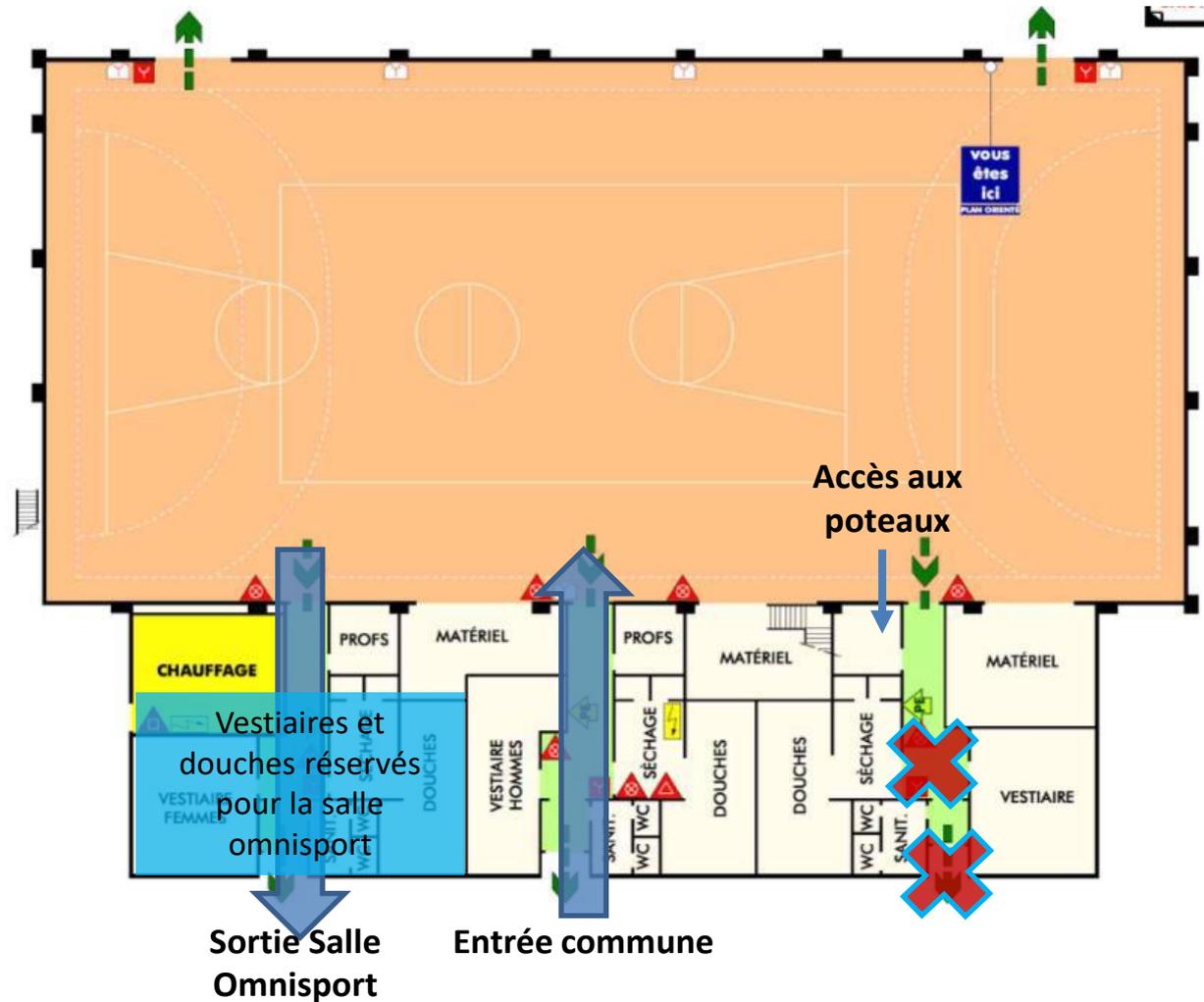
Vestiaires : Ne rien laisser dans les vestiaires





PLAN DE CIRCULATION AUX ALOUETTES

Regroupement :
Interdiction de se regrouper dans la salle omnisport au niveau de l'entrée commune.





LA SURVEILLANCE

Les responsables du site

Les responsables du site effectuent des rondes afin de vérifier le respect des règles sanitaires, de distanciation et les modalités pratiques listées dans ce document.

Les bénévoles et salariés du club

Les encadrants et membres du bureau seront en charge de l'application des bonnes pratiques et du respect des règles sanitaires. Ils seront également à votre disposition pour répondre aux questions des adhérents à l'adresse suivante : bad.usc78@gmail.com.

Adhérents

Nous comptons sur la responsabilité, la rigueur, la discipline et l'engagement de nos adhérents pour que la pratique du badminton se déroule conformément aux règles imposées et pour la sécurité de tous.

La mairie

La mairie se réserve le droit de refermer les installations pour tout manquement au respect des consignes.